



Kimberly-Clark
Sotteville les
ROUEN

Le livre, le papier et la communication
filpac cgt

NAO 4^{ème} Réunion 9 Mars 2021



- 1) **Embauches en CDI Kimberly-Clark, remplacement de tous les départs poste pour poste. Embauche en CDI Kimberly-Clark d'une 9^{ème} équipe au Converting :**
Tous les départs seront remplacés poste pour poste. Une embauche supplémentaire se fera cette année dans l'établissement.
- 2) **Respect de la parité homme / femme :**
La direction répond oui sans autre précision.
- 3) **Maintien à l'identique de 2020 pour la subvention du CSE et mise en place d'un accord définitif à ce sujet :**
La direction donnera sa réponse lors de la prochaine et dernière réunion.
- 4) **Augmentation générale de 4,12%, pour l'ensemble des salariés, cadres compris et non au mérite, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2021.**
La direction nous propose 1,4%, nous acceptons de faire un effort et de proposer 2,72%.
- 5) **Augmentation des primes 2x8, 3x8, 3x8 C. et nuit permanente de 1% :**
La direction rejette cette demande.
- 6) **Modification du calcul de la prime d'ancienneté calculée sur la rémunération brute. (Idem VSE) :**
La direction ne veut pas de ce mode de calcul, nous lui proposons de conserver notre mode de calcul avec un plafond de 18% pour 18 ans aujourd'hui, 19% pour 19 ans et de passer 20% pour 20 ans à l'avenir. La direction rejette cette demande, nous maintenons notre demande.
- 7) **Augmentation de la prime de progrès à 200 Euros par trimestre, sans critère supplémentaire :**
La direction rejette cette demande.
- 8) **Passage de la prime de pénibilité à 600 € :**
*La direction rejette notre demande. Nous faisons une proposition à 400,00€.
Pour rappel, cette prime de 300,00€ actuellement est versée tous les ans au mois de Septembre.*
- 9) **Une journée supplémentaire de congé pour les cadres :**
La direction rejette cette demande.

10) Création d'une prime exceptionnelle pour les cadres, identique à la prime de vacances du personnel non-cadre :

La direction rejette également cette demande.

11) Mise en place d'une journée de congé supplémentaire, lors du passage à 55 ans pour les salariés qui bénéficient déjà de la journée supplémentaire de l'accord des 50 ans avec 15 ans de 3x8 continu. (RC nuit) :

La direction accepte notre demande.

La direction nous propose à la place du point N°8, une prime exceptionnelle de résultat 2020 de **500 euros brut** soit environ **385 euros net**. Cette prime sera versée une seule fois cette année.

Nous ne négocions pas sur ce point, la direction fait ce qu'elle veut.

Pour nous il est préférable de prioriser l'augmentation générale.

Face à l'ingratitude de la direction nous vous déconseillons fortement tout excès de zèle (heures supplémentaires, remplacement pendant les repos...)

La dernière réunion aura lieu le 23 Mars à 14h30.

Nous ferons des informations aux équipes pour aboutir à un accord acceptable pour tous. A titre indicatif, cette heure d'information syndicale sera payée.

Information syndicale à la salle HAUCHARD

Le 16 Mars équipe D de 13h00 à 14h00.

Le 18 Mars équipe A de 13h00 à 14h00.

Le 19 Mars équipe C de 13h00 à 14h00.

Le 22 Mars équipe E de 13h00 à 14h00.

Le 23 Mars équipe B de 13h00 à 14h00.

Ces dates sont valables pour les salariés en journée.

Un protocole sanitaire est en cours de mise en place et sera affiché prochainement.

Les membres du CODIR ne seront pas admis à cette information syndicale.

